

Rapport de la commission de Gestion sur le préavis n°25 relatif aux comptes de l'exercice 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission s'est retrouvée le mercredi 20 mai 2020, délocalisée dans la salle du Conseil Communal de Begnins, afin de respecter les normes de distanciation dues à la COVID-19.

La Commission de Gestion de l'APEC se compose comme suit :
Messieurs Jean-Claude Bays, Edgard Cretegny, Jean-Mario Gasparetto (excusé),
Frédéric Guenin (excusé), Marc-Olivier Lequint, Philippe Menoud et Michael Rohrer
rapporteur.

Nous remercions Messieurs Yves Reymond, Président du Comité de Direction, Félix Michel, boursier et Alain Meylan, chef de la station d'épuration pour leur présence et leurs explications.

Introduction

Les comptes pour l'exercice arrêtés au 31 décembre 2019 ont été contrôlés par la Fiduciaire Sofiger SA à Gland, conformément à la loi sur les communes du 28 février 1956 et à l'article 35b du règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979. Le contrôle a été effectué selon la Norme relative au contrôle restreint. Dans son rapport daté du 8 avril 2020, la Fiduciaire Sofiger SA stipule : "Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts".

Comptes de fonctionnement au 31 décembre 2019.

La commission n'a pas souhaité reprendre tous les commentaires mentionnés dans le préavis. Cependant, la commission souhaite apporter certaines précisions résultant des discussions avec Messieurs Yves Reymond, Michel Félix et Alain Meylan.

Compte 101.3001.00 Rétribution du Comité de direction.

Malgré la charge de travail conséquente en vue du projet de la nouvelle step, le Comité de direction ne s'est pas beaucoup plus réuni que en 2018, en tout cas pas autant que prévu dans le budget ce qui permet une économie de CHF 8'600.- sur ce compte.

Compte 220.3809.00 (Attribution à fond de rénovation & réserve future step) et Compte 220.4803.00 (Prélèvement au fond de rénovation).

Le même montant a été prélevé sur l'un des comptes pour des amortissements et reversé sur l'autre compte pour le fond de réserve. Ceci explique que le fond de réserve (928) reste stable. Le CODIR souhaite amortir le plus possible les installations de la step existante pour avoir un endettement le plus faible possible lors du passage à APECplus. Ces montants se trouvent au bilan sous 9281.02 Fonds rénovation & Réserve future STEP.

Les autres comptes ne font pas l'objet de commentaires ou questions de la part de la commission.

Bilan au 31 décembre 2019

Le bilan au 31 décembre 2019 affiche un total de CHF 4'988'353.69. La variation entre les exercices comptables 2018 et 2019 représente une baisse de CHF 143'453.59.

Compte 910 - Disponibilités

Les liquidités au 31 décembre 2019 se montent à CHF 4'336'560.15. Ce montant représente une augmentation de CHF 759'164.34.

Compte 911 - Débiteurs et comptes-courants

La différence entre les acomptes versés par les communes et les décomptes définitifs fait apparaître un montant au crédit de plus de CHF 140'000.-. Ces montants sont répartis dans les factures d'acomptes 2020 à verser par les communes et s'expliquent par le recalcul des montants en fonction du nombre d'habitants selon les données du SCRIS au 31.12 de l'année écoulée. Le Comité de direction se pose la question des faire payer les acomptes des communes splittées sur plusieurs échéances, afin de ne pas avoir trop de liquidité en compte et ainsi ne pas être soumis à des intérêts négatifs.

Compte 928 - Fonds de réserve

Les fonds de réserve sont restés stables en 2019 à CHF 4'880'000.

Rapport de gestion

La Commission remercie et félicite le Comité de Direction pour son rapport de gestion 2019 retraçant les grands événements de l'année écoulée accompagnés d'indicateurs pertinents sur le fonctionnement de la station.

La commission émet le vœu, vu la taille du rapport de gestion, que celui-ci comporte une table des matières ainsi que des titres numérotés afin de faciliter sa lecture.

Elle remercie aussi l'ensemble du personnel pour son professionnalisme et la qualité des prestations fournies.

Conclusion

La Commission a apprécié le professionnalisme de la tenue des comptes ainsi que la volonté du Comité de Direction d'amortir le plus possible les installations de la step existante avant le passage à APECplus. Au terme de ce rapport, la Commission remercie le Comité de Direction pour la présentation des comptes de l'exercice comptable 2019, le Boursier et le Chef de la station d'épuration pour toutes les réponses apportées aux questions posées durant la séance.

La Commission de Gestion prie le Conseil Intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte d'accepter le préavis n°25 tel que présenté par le Comité de direction et de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Intercommunal de l'APEC

Vu : Le préavis n°25 relatif aux comptes de l'exercice 2019,

Ouï : le rapport de la Commission de Gestion,

Considérant : que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide

- 1) D'adopter les comptes de l'exercice 2019 tels qu'ils sont présentés, soit :
 - a) le compte de fonctionnement,
 - b) le bilan.
- 2) De donner décharge au Comité de Direction pour son mandat de l'exercice 2019.
- 3) De donner décharge à la Commission de Gestion pour son mandat de l'exercice 2019.

Claude BAYS

Edgard CRETEGNY

Jean-Mario GASPARETTO

Frédéric GUENIN

Marc-Olivier LEQUINT

Philippe MENOUD

Michael ROHRER
Rapporteur

Gland, le 24 mai 2020